

selon moi, en protégeant les droits de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient.

C'est avec le plus vif plaisir que le groupe cécéliste s'associe avec ceux qui ont proposé la motion tendant à ce que M. Michener soit nommé Orateur de la Chambre.

**Le greffier de la Chambre** déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Roland Michener, député de la circonscription électorale de St. Paul's, dûment élu président de la Chambre.

M. Michener est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable L. B. Pearson.

**M. l'Orateur:** Honorables membres de la Chambre des communes, je prie humblement la Chambre des communes de bien vouloir accepter les remerciements que je lui fais pour le grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en m'élisant son Orateur. Ces mots traditionnels que mes prédécesseurs ont prononcés ne sont pas une simple formalité. Ils expriment la profonde reconnaissance que suscite chez moi votre marque de confiance, étant donné surtout que j'en suis honoré une deuxième fois dans une courte période de sept mois.

Je remercie le très honorable premier ministre des paroles généreuses, voire embarrassantes, qu'il a eues à mon endroit en proposant mon nom, ainsi que l'honorable chef de l'opposition et le chef du parti CCF qui l'ont appuyé si gracieusement.

Notre Chambre des communes diffère beaucoup de la précédente; mais, bien qu'il se soit produit des changements plus marqués que d'habitude chez les honorables députés et dans les proportions des partis, les principes de la procédure parlementaire et les belles traditions de la Chambre demeurent inchangés. En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée, et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Si ces objectifs sont également les vôtres, comme je le crois, je vous prierai de bien vouloir faire preuve de patience et de m'accorder votre collaboration à cet égard. En effet, le succès dépendra, dans une certaine mesure, de votre humeur,—et on l'a déjà vue changer du lundi au vendredi,—ainsi que de

[M. Argue.]

vosre volonté, qui décide, en dernière instance, toutes les questions traitées à la Chambre des communes.

(Texte)

Chers collègues, permettez-moi de vous remercier de votre témoignage de confiance et d'ajouter que je serai toujours heureux d'entendre les députés s'exprimer dans la belle langue de Bossuet, de Racine et de Corneille, langue pour laquelle j'éprouve la plus vive admiration, même si cette admiration ne se traduit pas par une pratique parfaite.

Soyez assurés que vous pouvez en tout temps compter sur mon impartialité dans l'application du Règlement de la Chambre, lequel, dans ses dispositions essentielles, remonte, par la coutume et la tradition, jusqu'à la monarchie anglo-normande, dont nous sommes tous les fiers héritiers au Canada.

(Traduction)

#### SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, sans formuler de motion officielle me serait-il permis de proposer que la séance soit suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi?

(A 11 h. 50 du matin la séance est suspendue jusqu'à trois heures de l'après-midi.)

#### Reprise de la séance

La séance est reprise à trois heures.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour procéder à l'ouverture officielle de la session du Parlement fédéral.

M. le major C.-R. Lamoureux, l'huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat.

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence, La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.